

Conditions générales : Défi Armacell

Ces conditions de participation s'appliquent à la participation au concours Facebook "Armacell Challenge". Le concours est organisé par Armacell GmbH, Robert-Bosch-Straße 10, 48153 Münster. Le concours se déroule sur la plateforme en ligne Facebook et n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu ou organisé par Facebook.

Vous trouverez plus d'informations sur l'organisateur ici : <https://local.armacell.com/fr/armacell-belgique/Armacell-challenge/>

Pour des raisons de lisibilité, les formes linguistiques homme, femme et divers (m/f/d) ne sont pas utilisées simultanément. Toutes les références aux personnes s'appliquent également à tous les genres.

1) Participation au concours

Peuvent participer au concours toutes les personnes qui

- Sont âgées de plus de 18 ans
- Participent volontairement
- Résident en Allemagne, en Autriche, en Suisse, dans les pays du BeNeLux, en Norvège, en Suède, en Finlande, au Danemark ou en Estonie
- N'utilisez que les produits ArmaFlex visibles dans votre poste

Les collaborateurs d'Armacell ne sont pas autorisés à participer.

2) Déroulement du concours

Le concours se déroulera du 02.09.2024 au 29.11.2024 16 CET. Le gagnant sera désigné par un comité de jury composé de différents départements spécialisés..

- 1) Postez une photo ou une vidéo sur Facebook et mettez le lien Armacell ([@ArmacellGroup](#)) sous le post et utilisez le hashtag #ArmacellChallenge2024.
- 2) Partagez votre message avec d'autres personnes afin d'obtenir le plus grand nombre de "likes" possible.
- 3) À la fin du défi, notre jury désignera trois gagnants sur la base de l'appréciation et du traitement des produits et de la créativité.

Chaque participant ne peut prendre part au concours qu'en son nom propre et au nom de l'entreprise d'isolation responsable.

Contributions téléchargés en dehors de la période de validité du concours et marqués du symbole #ArmacellChallenge2024 ou qui ne répondent pas aux exigences des présentes conditions de participation d'une autre manière ne peuvent pas être pris en considération.

3) Annonce du gagnant

Les gagnants seront informés de leur prix par message direct au plus tard le 18.12.2024 à 11:59 CET après l'évaluation des candidatures et devront envoyer leurs coordonnées et leur adresse à l'adresse électronique marcom.emea@armacell.com. Si un gagnant ne répond pas dans un délai de 4 semaines (15.01.2025), le prix sera attribué au gagnant suivant. Le participant est responsable de l'exactitude de ses coordonnées. Si le prix ne peut être attribué en raison de coordonnées incorrectes, le participant perdra son droit au prix.

Les prix sont un iPhone 15 pour le premier prix, une Sneaker Armacell pour le deuxième prix et un oîte à outils ArmaFlex pour le troisième prix. Les prix ne sont pas échangeables et n'ont pas de valeur équivalente.

Le droit à un prix n'est pas transférable.

4) Droits sur les images

Chaque participant au concours accorde à l'organisateur tous les droits (d'auteur et commerciaux) non exclusifs, transférables et susceptibles de faire l'objet d'une sous-licence sur l'image ou la vidéo qu'il a téléchargée, sans restriction de contenu et de territoire, pour la durée de la période de protection applicable, afin d'utiliser l'image dans son intégralité et dans le monde entier dans le but de réaliser le concours et d'en faire la publicité. L'octroi des droits susmentionnés comprend, entre autres, le droit d'utiliser l'image sur Internet, en particulier de la modifier et de la télécharger sur ses propres sites Web et de la rendre publiquement accessible - également en désignant le participant concerné comme l'auteur.

Le participant assure qu'il détient tous les droits sur son image et qu'il est autorisé à obtenir des droits dans le cadre des présentes conditions de participation, et que l'image et ces droits sont libres de tout droit de tiers. Une autorisation de publication de l'image ou du matériel vidéo de l'entreprise d'isolation responsable doit être obtenue à l'avance.

5) Protection des données

Le participant gagnant doit fournir son nom complet, son adresse électronique et son adresse postale. Ces données seront utilisées exclusivement par Armacell pour mener à bien le concours, notamment pour l'envoi des prix. Les données du gagnant continueront d'être stockées si cela s'avère nécessaire. Toutefois, elles seront bloquées en vue d'une utilisation ultérieure.

La protection de vos droits personnels dans le cadre du traitement des données personnelles est une préoccupation importante pour Armacell. Avec notre politique de protection des données (LIEN : <https://www.armacell.com/global-data-protection-policy>), nous souhaitons vous donner un aperçu de la manière dont vos données personnelles sont traitées par Armacell et des droits dont vous disposez en matière de protection des données.

Si des personnes sont reconnaissables sur l'image soumise, le participant assure qu'il dispose de déclarations de consentement (éclairées) pour l'utilisation de l'image de ces personnes représentées.

6) Dispositions finales

Les lois de la République fédérale d'Allemagne s'appliquent exclusivement. Le concours n'est en aucun cas lié à Facebook et n'est ni soutenu ni organisé par ce dernier. Si un participant a des questions, il doit les adresser directement à Armacell et non à Facebook. Les conditions générales d'Armacell www.armacell.de s'appliquent aux gagnants d'un produit Armacell.

7) Dispositions finales

7.1 L'organisateur se réserve le droit d'exclure des participants du concours en cas de violation des conditions de participation. Il en va de même si les participants ont recours à des manipulations ou à d'autres moyens malhonnêtes ou s'ils tentent d'influencer le concours de toute autre manière déloyale.

7.2 L'organisateur se réserve également le droit d'annuler le concours en tout ou en partie. C'est notamment le cas si le tirage au sort ne peut se dérouler comme prévu pour une raison quelconque, telle que des virus informatiques, des erreurs logicielles et matérielles et/ou d'autres raisons techniques et/ou juridiques affectant l'administration, la sécurité, l'intégrité et/ou le déroulement régulier et correct du tirage au sort.

7.3 Tout recours juridique est exclu.

7.4 Les présentes conditions de participation sont régies par le droit de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Toutefois, le choix de la loi ne doit pas avoir pour effet de priver le consommateur de la protection que lui assurent les dispositions impératives de l'État dans lequel il a sa résidence habituelle.

